

Préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson

Date proposée pour la séance de la commission :

- mercredi 4 juillet 2018 à 19h00

bâtiment du Montoly 1, salle Mont-Blanc, 2^e étage

Municipal responsable : M. Michael Rohrer

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

En application de la loi fédérale sur la protection des eaux, les cantons planifient les revitalisations des cours d'eau (art. 38a LEaux). Des subventions cantonales et fédérales sont attribuées pour la revitalisation des tronçons jugés prioritaires par la planification cantonale. Dans la région, la remise à ciel ouvert du ruisseau de Commugny et le rétablissement de la migration piscicole sur l'Asse, à Nyon, ont été réalisés dans ce cadre.

Ce préavis est établi pour la revitalisation du "Lavasson" sur la commune de Gland ainsi que deux seuils infranchissables par la faune piscicole, situés sur les communes de Gland et de Dully. Le Lavasson qui est canalisé à l'est de Gland est inventorié en priorité "élevée" par la planification cantonale, tandis que les deux seuils sur le Lavasson et la Dullive sont inventoriés en priorité "moyenne".

Les services et municipalités de Gland et de Dully se sont concertés et présentent à leur conseil le même préavis comprenant les interventions sur les deux communes.

Historique du projet

Le Lavasson a été canalisé avec la construction de la ligne de fortification militaire à l'est de Gland juste après la deuxième guerre mondiale. Les seuils infranchissables par la faune piscicole sont apparus suite à la construction des ponts de franchissements sur la Dullive et le Lavasson et sont dus à l'érosion de la rivière sur plusieurs années.

En 2014, le canton de Vaud fait réaliser une étude de faisabilité pour la renaturation du Lavasson sur la commune de Gland et des deux seuils infranchissables sur les communes de Gland et de Dully. En 2017, l'accord des propriétaires privés est obtenu concernant les adaptations foncières nécessaires pour la renaturation du Lavasson. En 2017-2018, les études d'avant-projet et de projet sont réalisées.

Durant l'élaboration du projet, les personnes suivantes sont consultées : municipaux, services cantonaux et communaux, garde et inspecteur forestier, garde-pêche et chef de secteur, biologiste de région, Association de la Ligne Fortifiée de la Promenthouse, Armasuisse, Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivière.

Descriptif du projet

Le projet a trois objectifs. 1) rétablir les fonctions biologiques, dont la migration piscicole, liées aux rivières, aux milieux humides latéraux et à la forêt riveraine. 2) offrir à la population un sentier pédestre sécurisé et conviviale canalisant la forte utilisation actuelle sur de multiples sentiers "sauvages", 3) mettre en valeur le patrimoine militaire et historique singulier du site.

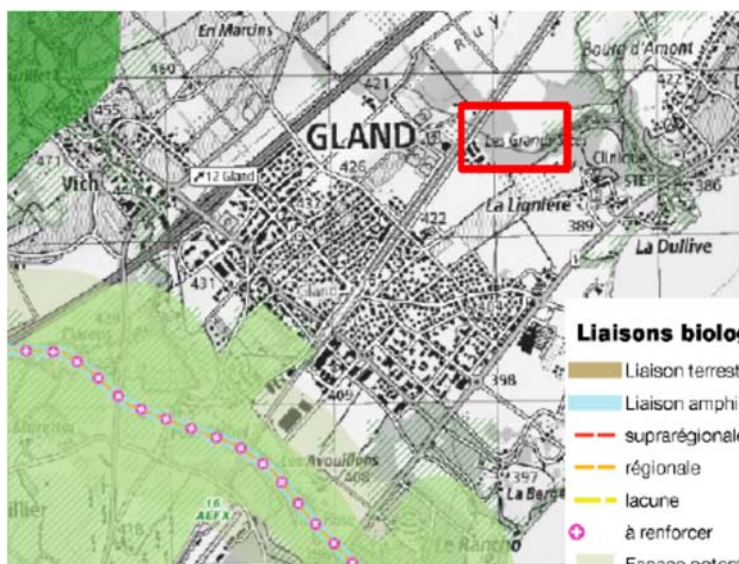


Figure 1 : périmètre de l'étude

La renaturation du Lavasson, sur la Commune de Gland, est concernée par les trois objectifs susmentionnés, tandis que les seuils sur le Lavasson et la Dullive ont pour seul objectif le rétablissement de la migration piscicole. Les moyens à mettre en œuvre et spécifiés propres aux trois parties du projet sont décrits ci-après :

- **Renaturation du Lavasson (Commune de Gland)**

- Le projet consiste à remettre en eau l'ancien lit du Lavasson qui est toujours visible dans la forêt et à créer un itinéraire pédestre accompagnant le cours d'eau. Ponctuellement, des mouvements de terre permettent de rétablir la continuité du profil en long de la rivière et créer un milieu humide annexe. Deux passages à faunes sont aménagés à travers la ligne de fortification pour favoriser la migration perpendiculaire à celui-ci. Ces brèches dans le mur de la ligne fortifiée donnent aussi à voir la construction historique dans son épaisseur. Une mise en valeur du projet de revitalisation et du patrimoine historique est faite au moyen de panneaux didactiques le long du sentier.

- **Seuil sur le Lavasson (à cheval sur la Commune de Dully et de Gland)**

- L'intervention consiste à créer une rampe en enrochements sur toute la largeur du cours d'eau en aval du pont, afin de remplacer la chute d'eau par une pente douce. Sur le premier tiers de la rampe, les enrochements soumis à la plus grande force érosive sont scellés dans une nouvelle assise en béton. Cette dernière renforce aussi le radier du pont qui s'affouille actuellement et évite l'érosion des culées du pont. Plus en aval, les enrochements sont disposés sans béton sur une matrice de fond de granulométrie variée en galets de rivière. Finalement, les berges sont renforcées en y plantant des saules.

La Commune de Gland prend le rôle du maître d'ouvrage pour la phase de réalisation de cet ouvrage. Une convention de travaux et d'entretien réparti la charge d'entretien à 50% pour la Commune de Dully et à 50% pour la Commune de Gland.

- **Seuil sur la Dullive (Commune de Dully)**

- En aval du pont, le même principe d'intervention que pour le seuil sur le Lavasson est reconduit. Il est simplement adapté géométriquement.

En amont du pont, le projet remet à ciel ouvert le Fossy qui est enterré sur une dizaine de mètre. Une dalle de franchissement en béton est disposée pour maintenir la possibilité de passage pour des machines agricoles simples.

Planning

Les travaux forestiers sont prévus au premier trimestre 2019, les terrassements et aménagements pour la renaturation du Lavasson sont prévus au 2^e et 3^e trimestre 2019, la remise en eau du Lavasson est prévue en août ou septembre 2019.

Les travaux en rivière concernant les deux seuils sont prévus en été 2019, éventuellement jusqu'en octobre 2019.

Répartition financière

La commune paye la totalité des factures et se fait rembourser la totalité des travaux une fois ceux-ci terminés. Cela implique que la Ville de Gland doit disposer provisoirement de 100% des montants totaux susmentionnés.

Le budget a été établi par le mandataire, le bureau Perenzia Ingénieurs Sàrl de Nyon, sur la base d'estimations sommaires. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

• **Renaturation du Lavasson (Gland)**

| | |
|--|-------------------|
| Travaux préparatoires : relevés de terrain, installation, défrichage | 139'000.-- |
| Travaux en rivière : aménagements, plantations | 325'000.-- |
| Honoraires étude et direction des travaux | 55'000.-- |
| Divers et imprévus (env. 10%) | 56'675.-- |
| Montant total HT | 575'675.-- |
| T.V.A. 7,7 % arrondi à | 44'325.-- |
| Montant total TTC | 620'000.-- |

Le tableau ci-dessous illustre les répartitions (quota) décidées entre les partenaires et leur importance financière. Les montants tiennent compte de la TVA et sont donc TTC.

| <i>Entreprises</i> | <i>Ratio</i> | <i>Total répartition</i> |
|---------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Canton de Vaud | 60 % | CHF 372'000.-- |
| Confédération | 35 % | CHF 217'000.-- |
| Naturemade Star | 5 % | CHF 31'000.-- |
| VILLE DE GLAND | 0 % | CHF 0.-- |
| TOTAL | 100 % | CHF 620'000.-- |

• **Seuil sur le Lavasson (Gland-Dully)**

| | |
|--|-------------------|
| Travaux préparatoires : relevés de terrain, installation, défrichage | 32'000.-- |
| Travaux en rivière : aménagements, plantations | 95'000.-- |
| Honoraires étude et direction des travaux | 25'000.-- |
| Divers et imprévus (env. 10%) | 15'130.-- |
| Montant total HT | 167'130.-- |
| T.V.A. 7,7 % arrondi à | 12'870.-- |
| Montant total TTC | 180'000.-- |

Le tableau ci-dessous illustre les répartitions (quota) décidées entre les partenaires et leur importance financière. Les montants tiennent compte de la TVA et sont donc TTC.

| <i>Entreprises</i> | <i>Ratio</i> | <i>Total répartition</i> |
|---------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Canton de Vaud | 54 % | CHF 97'200.-- |
| Confédération | 35 % | CHF 63'000.-- |
| Naturemade Star | 11 % | CHF 19'800.-- |
| VILLE DE GLAND | 0 % | CHF -- |
| TOTAL | 100 % | CHF 180'000.-- |

Pour mémoire, la Ville de Gland prend l'entier du montant des travaux susmentionnés, car elle représente le maître d'ouvrage durant les travaux. Par conséquent, le montant sollicité par le biais de ce préavis est de **CHF 800'000.-- TTC**.

Pour information, le budget à prévoir pour la Commune de Dully peut se résumer de la manière suivante :

- **Seuil sur la Dullive**

| | |
|---|-------------------|
| <i>Travaux préparatoires : relevés de terrain, installation, défrichage</i> | <i>40'000.--</i> |
| <i>Travaux en rivière : aménagements, plantations</i> | <i>135'000.--</i> |
| <i>Honoraires étude et direction des travaux</i> | <i>25'000.--</i> |
| <i>Divers et imprévus (env. 10%)</i> | <i>22'840.--</i> |
| Montant total HT | 222'840.-- |
| <i>T.V.A. 7,7 %</i> <i>arrondi à</i> | <i>17'160.--</i> |
| Montant total TTC | 240'000.-- |

Le tableau ci-dessous illustre les répartitions (quota) décidées entre les partenaires et leur importance financière. Les montants tiennent compte de la TVA et sont donc TTC.

| Entreprises | Ratio | Total répartition |
|--------------------|--------------|--------------------------|
| Canton de Vaud | 48 % | CHF 115'200.-- |
| Confédération | 35 % | CHF 84'000.-- |
| Naturemade Star | 17 % | CHF 40'800.-- |
| DULLY | 0 % | CHF -- |
| TOTAL | 100 % | CHF 240'000.-- |

Financement

L'avance temporaire de trésorerie sera prélevée sur les disponibilités de la bourse communale.

Frais d'exploitation

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

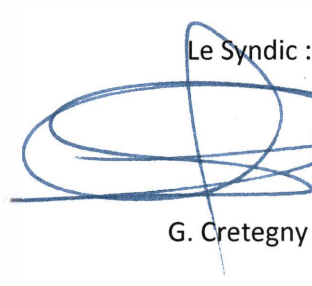
Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes:


LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu
- le préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson ;
- ouï
- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï
- le rapport de la commission des finances;
- considérant
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I.
- d'accorder un crédit de CHF 800'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  G. Cretegny

Le Secrétaire :  J. Niklaus

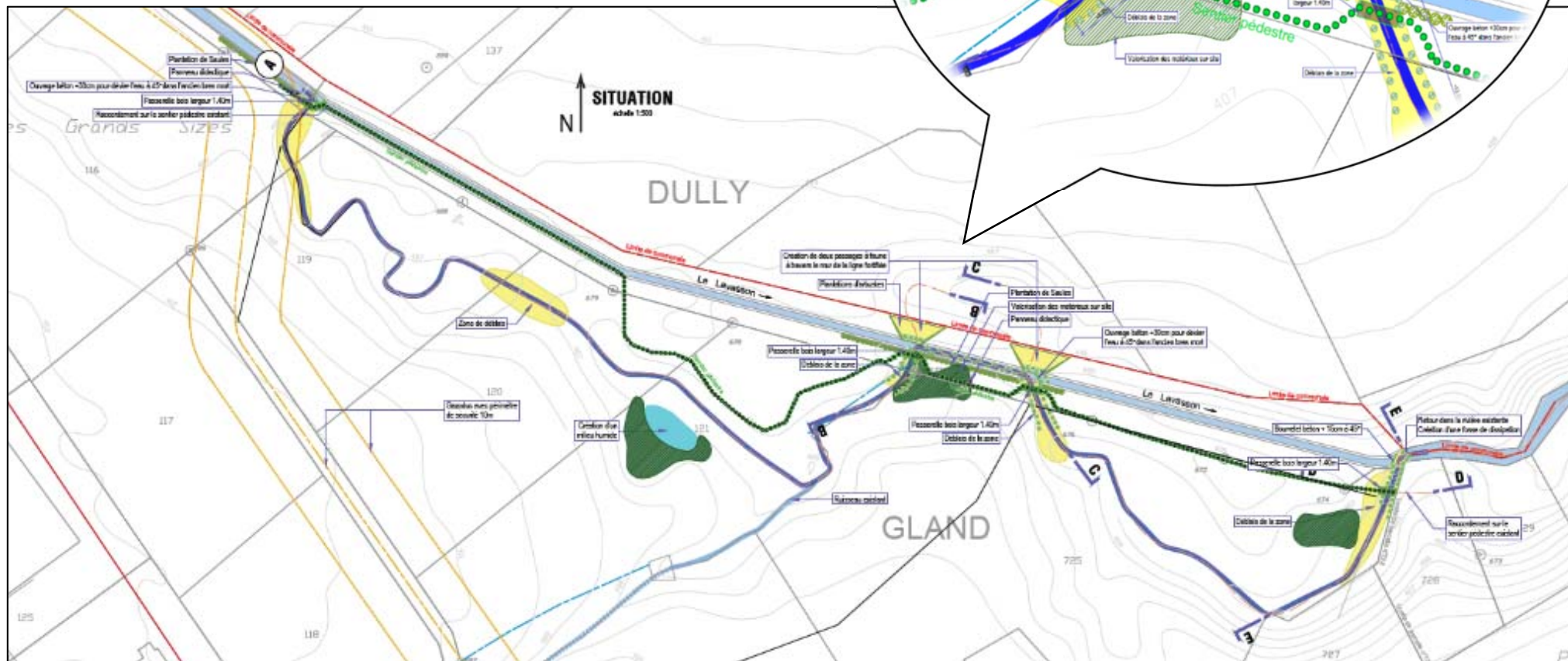


Annexes : - plan synoptique des aménagements projetés
- ouvrages piscicoles sur le Lavasson

ANNEXE I - Préavis n°43

RENATURATION DU LAVASSON

Plan synoptique des aménagements projetés



ANNEXE II - Préavis n°43

RENATURATION DU LAVASSON

Ouvrages piscicoles sur le Lavasson

